

PROFESSION MARAICHERE

Tout au long de cette année, nous irons au-devant de nos maraîchères, celles actuellement en activité et les anciennes qui, pour la plupart, ont encore des occupations sérieuses au jardin.

TROIS QUESTIONS A CATHERINE GOBET

Catherine Gobet travaille dans les jardins du Val de la Baratte. Elle est salariée chez Christophe Soleilhac, maraîcher de son état. Sur les carrés de légumes ou au marché, derrière l'étal, Catherine est une femme de terrain.

Comment avez-vous embrassé la profession ?

« Il y a deux ans, je voulais changer de métier. Je connaissais Christophe. Quand il a su que je souhaitais changer d'activité, il m'a proposé de travailler avec lui. Au départ, j'ai un BEP de pépiniériste. »

Quels sont les bons côtés du métier ?

« Etre dehors, travailler et produire en extérieur sont les raisons principales de mon choix. Que se soit en pépinière, en horticulture ou en maraîchage les variétés cultivées sont étendues. Le travail est différent à chaque saison. Le plus plaisant est de travailler l'été... »

Qu'aimez-vous le moins ?

« Ce qui m'ennuie le plus, c'est travailler sous la pluie. On maîtrise moins que le froid. Lorsqu'il fait froid, on se couvre bien...mais la pluie c'est autre chose... »

Catherine conclut :

« Tout est intéressant dans la culture maraîchère pour satisfaire une clientèle qui recherche la qualité. Comme pour tout ce qui est agricole, il faut aussi évoquer la prise de risque liée à la nature. »



Catherine Gobet, une femme de terrain

« Les quatre saisons de la Baratte »

© Association Saint-Fiacre Loire-Baratte. - N°ISSN 1955-7477 - Dépôt légal Préfecture Nevers et Bibliothèque nationale - Edité par nos soins
Conception et réalisation :
Brigitte Compain-Murez, Présidente
Contact : saint-fiacre58@orange.fr - 06 10 39 57 26
Tirage : 4000 exemplaires,
disponible sur www.loire-baratte.com
FAITES CONNAITRE NOTRE PUBLICATION A VOTRE ENTOURAGE

LA CONVENTION EUROPEENNE DU PATRIMOINE signée à Florence le 20 octobre 2000 a été ratifiée par une dizaine de pays dont la France (entrée en vigueur dans notre pays le 1^{er} juillet 2006). La Convention vise à encourager les autorités publiques à adopter aux niveaux local, régional, national et international des politiques et mesures de protections, de gestion et d'aménagement des paysages européens. Elle concerne tous les paysages, extraordinaires et ordinaires qui déterminent la qualité du cadre de vie des populations. Le texte prévoit une approche souple des paysages dont les caractéristiques requièrent divers types de mesures allant de la stricte conservation à la véritable création, en passant par la protection, la gestion et l'amélioration. La Convention propose des mesures juridiques et financières aux niveaux national et international, destinées à formuler des « politiques du paysage » et à encourager l'interaction entre les autorités locales et centrales ainsi que la coopération transfrontière en matière de protection des paysages. Elle expose une série de solutions différentes à appliquer par les Etats en fonction de leurs besoins spécifiques. Les comités intergouvernementaux du Conseil de l'Europe surveilleront la mise en œuvre de la Convention. Celle-ci prévoit également l'attribution d'un Prix du paysage du Conseil de l'Europe à des collectivités locales ou régionales, ou à une ONG, pour la mise en œuvre d'une politique ou de mesures exemplaires et durables de protection, de gestion et d'aménagement du paysage. Lien internet : <http://conventions.coe.int/treaty/fr/Treaties/Html/176.htm>

**Retrouvez les produits de la BARATTE
chez nos professionnels :**



**MARCHE SAINT-ARIGLE – Nevers :
Michel VIRMOUX**

**MARCHE CARNOT– Nevers :
Fabrice et Catherine DOUMET,
Nicolas ROBLIN,
Christophe SOLEILHAC**

**MARCHE DE FOURCHAMBAULT :
Christophe SOLEILHAC**

et + de 300 variétés de plantes VIVACES



**chez Jacques Maupetit
sur son exploitation :
63, rue des Sablons – Nevers
03 86 23 06 24,
foires et marchés nationaux**

CONTRIBUEZ A LA VALORISATION D' UN AUTHENTIQUE JARDIN DE LA LOIRE EN REJOIGNANT L'ASSOCIATION SAINT-FIACRE LOIRE-BARATTE
NOM et Prénom :

Domicile :

Téléphone (facultatif) : e-mail :

- je verse 5 euros d'adhésion à l'Association Saint-Fiacre – Loire Baratte, chez Mme Compain, 20, rue du Vernet - 58000 NEVERS
- je soutiens l'Association Saint-Fiacre – Loire-Baratte et je verse un don à partir de 15 euros (au titre de culture et patrimoine)